

## **Résumé de l'avis de l'ACSQ sur le bilan 2002-2007 et les priorités 2008-2013 concernant la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue**

La Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue a cinq ans. Les cadres scolaires sont d'avis que sa mise en œuvre n'a pas donné tous les fruits qu'on attendait d'elle pour diverses raisons : trop grand nombre de mesures (ce qui induit un éparpillement des efforts, une certaine confusion dans les objectifs), ouverture inégale envers la concertation chez les différents ministères concernés, variations régionales quant au partenariat, allocation insuffisantes de ressources pour concrétiser les intentions généreuses de la politique, non-ajustement de certains encadrements nationaux (comme les conventions collectives), absence de stratégie de mobilisation des enseignants et discours changeant, pas toujours clair, du ministère quant à la façon de piloter les changements à opérer localement.

### **Points forts et points faibles**

En **formation de base**, la politique a favorisé le développement de la diversification des lieux et des modes de formation, ainsi que l'enseignement stratégique ; elle a permis de nouvelles approches visant la continuité de services pour les 16-24 et des percées en formation continue en entreprise. Par contre, le financement pose problème pour la formation générale des adultes, la formation de base dans des milieux peu peuplés, les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) et les services complémentaires.

En **formation continue liée à l'emploi**, les attestations d'études professionnelles (AEP) constituent une avancée, même si elles comportent le risque de sous-former les clientèles à qui elles s'adressent. Les projets personnels d'orientation (PPO) chez les élèves de 3<sup>e</sup> secondaire sont une innovation intéressante due à la politique. Mais, le partenariat à construire, la conciliation du travail et des études, le regroupement d'une masse critique de clientèle et le financement des AEP sont des problèmes récurrents.

Quant à la **reconnaissance des acquis et des compétences**, la politique a rendu possibles de belles réalisations, favorisées par une organisation sur une base régionale. D'un autre côté, l'instrumentation disponible n'est pas toujours adaptée, les activités d'évaluation ne sont pas toujours financées adéquatement et la formation manquante demeure difficile à organiser, faute de masse critique.

Pour ce qui est du **financement à responsabilités partagées**, la politique a permis de sensibiliser divers milieux, mais n'a pas vraiment diversifié les sources ; plusieurs services sont financièrement à la limite du minimum vital. C'est encore à l'établissement scolaire qu'il revient en général de trouver une solution au problème de financement des activités de formation qui sont requises par le milieu. Il y a encore des incongruités dans le financement gouvernemental de la formation continue.

### **Recommandations pour les années 2008-2013**

En **formation continue liée à l'emploi**, l'ACSQ recommande d'accorder la priorité à la promotion des diplômes de FGA et FP, au partenariat entre les divers intervenants et aux services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).

Pour **maintenir et hausser les compétences des adultes**, l'ACSQ recommande d'accorder la priorité à la mobilisation, la responsabilisation et l'autonomie des intervenants locaux, au financement des études en concomitance (FGA/FP) et au passage des programmes d'intégration socioprofessionnelle (ISP) vers les programmes d'études professionnelles.

En regard de l'**objectif de valoriser les acquis et les compétences**, l'ACSQ recommande d'accorder la priorité au développement et la mise à jour des outils, d'officialiser le bilan des acquis et d'harmoniser les pratiques des différents ministères.

Pour favoriser l'**accessibilité et la persévérance**, l'ACSQ recommande d'accorder la priorité au financement des services complémentaires (en particulier en matière d'orientation, de toxicomanie, de transport vers les lieux de formation et de stage) et à l'harmonisation des pratiques des différents ministères en matière d'aide financière aux élèves.